

**LES HORAIRES D'OUVRETURE DE LA MAIRIE**

- MARDI : 8H30 - 12H00
- MERCREDI - JEUDI : 8H30 - 12H30
- VENDREDI : 8H30 - 12H30 et de 14H à 16H30
- SAMEDI : 9H00 - 12H00

Horaires standard téléphonique : 02 97 57 05 80

Vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie sur les plages horaires ci-dessous :

- LUNDI : 8H30 - 12H30
- MARDI : 8H30 - 12H30 et de 14H à 16H30
- MERCREDI : 8H30 - 12H30
- JEUDI : 8H30 - 12H30 et de 14H à 16H30
- VENDREDI : 8H30 - 12H30 et de 14H à 16H30
- SAMEDI : 9H00 - 12H00

**RETROUVEZ AUSSI...**

- La mairie
- Le mot du maire
- L'équipe municipale
- Conseils municipaux
- Bulletins municipaux à télécharger
- CCAS
- Urbanisme
- Démarches administratives
- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Environnement
- Infos travaux !

**ACCÈS RAPIDE**

- OÙ DORMIR ?
- ÎLE BERDER
- MÉTÉO/MARÉE
- PORT/MOILLAGE
- DÉMARCHES
- NOUS CONTACTER

**ACTUALITÉS MUNICIPALES**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire du complexe hôtelier sur l'île de Berder, qui inclut une évaluation environnementale, la participation du public est requise. En conséquence, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) :

Amêté n° A121/2019 du 23/12/2019

La PPVE aura lieu du 13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus. Le dossier pourra être consulté sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h. Il pourra également être consulté sous format électronique sur le site internet de la commune de Larmor-Baden : [www.larmorbaden.com](http://www.larmorbaden.com)

Les documents seront consultables pendant l'ouverture de la procédure, aux dates pré-citées.

Les observations seront à exprimer sous forme électronique, à l'adresse suivante : [enquetepublique@larmorbaden.com](mailto:enquetepublique@larmorbaden.com), en précisant dans l'objet du message " PPVE Permis GIBOIRE".

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Commune de Larmor-Baden**

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 056 106 19 Y 0014 déposée par SAS OCCI- Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du 13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer : Sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden [www.larmorbaden.com](http://www.larmorbaden.com) Sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : [enquetepublique@larmorbaden.com](mailto:enquetepublique@larmorbaden.com), en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : [enquetepublique@larmorbaden.com](mailto:enquetepublique@larmorbaden.com) ou au 0297570538.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : [www.larmorbaden.com](http://www.larmorbaden.com).

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : [www.larmorbaden.com](http://www.larmorbaden.com)



## ★ À LA UNE



### Avis de participation du public par voie électronique

Permis Groupe Giboire île de Berder ...

[LIRE LA SUITE](#) [TOUTE L'ACTUALITÉ](#)

## ★ AGENDA

**10**  
Jan

Cérémonie des voeux au Cairn

**24**  
Jan

LES AVANTS WAROCH au Cairn

**25**  
Jan

Théâtre au Cairn : Qui est Monsieur SCHMITT ?

Toutes les dates

## ★ PUBLICATIONS

### Larmor' infos,

la lettre mensuelle d'informations

[Télécharger le Larmor'infos de l'été 2019](#)

## ★ SITUATION GÉOGRAPHIQUE



## ★ ACCÈS RAPIDE



OÙ DORMIR ?



ÎLE BERDER



MÉTÉO/MARÉE



PORT/MOUILLAGE